



Mise a pied conservatoire pour motif valable??

Par **zizig974**, le **22/07/2009** à **12:35**

Bonjour,

je suis en apprentissage installateur sanitaire, depuis le debut , mon patron ma paie quand il veu et la plupart du temps en 2 fois , de plus il faut que je reclame la plupart du temps la 2eme partie de mon salaire.. hier (20/07/09), je suis parti le voir reclamant mon dû du mois de juin, lui me repondant qu il ne me donnerai rien car je n ai pas a reclame , devant ces propos je me suis emporte et lui ai dit que s il ne me payait pas je le defoncerais ... suite a ca , e matin je recoi un recommande AR ma disant qu il me met une mise a pied a titre conservatoire pour motif suivant : non respect . puis je m opposer a cette sanction que je ne trouve pas a la hauteur de la faute ??

et a t il le droi de payer en 2 fois mon salaire ?

en esperant avoir remponse rapidement je vous souhaite bon apres midi